

# Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre

Le ou la titulaire de ce diplôme réalise l'ensemble des travaux du gros œuvre sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations. Il ou elle intervient dans les secteurs suivants : construction de maisons individuelles, bâtiments divers, ouvrages d'art, travaux de maçonnerie générale, fabrication d'éléments en béton pour la construction. Souvent autonome sur le chantier, le ou la technicien-ne du bâtiment est responsable de la bonne exécution et du suivi des travaux confiés.

Son activité suppose dès le départ de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel : les matériaux et leur mise en oeuvre, les matériels, les normes techniques et les règles de sécurité. Il ou elle sait manier des matériels de technologies avancées.

Il ou elle effectue les relevés des parties d'ouvrages et prend en compte les contraintes de qualité en vigueur et celles liées au respect de l'environnement.

## Débouchés

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il ou elle pourra progressivement encadrer quelques ouvriers-ères de qualification moindre et même évoluer vers la direction d'équipe, l'encadrement de chantier ou la création, la reprise d'une entreprise artisanale. Il ou elle peut travailler dans une entreprise artisanale, une PME ou dans une grande entreprise.

### Métiers accessibles :

- Chef-fe de chantier ou d'équipe
- Coffreur-euse
- Maçon-ne

## Accès à la formation

**En 3 ans. Admission de droit en 2<sup>de</sup> pro :** après la classe de 3<sup>e</sup>.

**En 2 ans. Admission conditionnelle en 1<sup>re</sup> pro :** après un CAP Maçon, Constructeur en béton armé du bâtiment, Carreleur mosaïste, Constructeur en ouvrages d'art, Tailleur de pierre, Constructeur en canalisations des travaux publics.

### Qualités requises :

- compétences techniques
- rigueur
- robustesse et disponibilité
- adaptabilité

## Statistiques

En 2014, dans l'académie d'Amiens : 42 élèves présentés, 29 admis.

## Programme

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Economie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation civique	4 h 30
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
<b>TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES</b>	<b>32 h environ</b>
Accompagnement personnalisé	2 h 30

\* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

## Enseignements professionnels

- Contexte administratif et juridique de la construction : partenaires, procédures administratives, garanties...
- Confort de l'habitat : thermique, acoustique, accessibilité des personnes...
- Technique des ouvrages : mécanique, comportement du béton armé, phénomènes physiques et chimiques...
- Technologie de construction : ouvrages et matériaux du bâtiment et du secteur, électricité, histoire des techniques...
- Techniques de construction : tracé, terrassement, maçonnerie, ouvrages en béton armé, finitions...
- Santé et sécurité au travail
- Matériels et outillages : échafaudage, manutention, outillage...
- Gestion de travaux et suivi de chantier : planification des travaux, prévision des moyens humains et matériels, contrôle des matériaux et ouvrages, contrôle qualité...

## Stages (ne concerne pas les apprentis)

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle.

## Examen

### Domaine professionnel :

- Epreuve scientifique :
  - mathématiques, coeff. 1,5
  - sciences physiques et chimiques, coeff. 1,5
- Epreuve d'analyse et de préparation :
  - analyse technique d'un ouvrage, coeff. 2
  - préparation et organisation de travaux, coeff. 2
- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel - réalisation d'ouvrage :
  - présentation d'un dossier d'activité, coeff. 2
  - mise en oeuvre, coeff. 3
  - activités spécifiques et contrôles, coeff. 2
  - économie et gestion, coeff. 1
  - prévention - santé - environnement, coeff. 1

### Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 2,5
- Histoire-géographie et éducation civique, coeff. 2,5
- Arts appliqués et cultures artistiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

**Epreuves facultatives** (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) : Langue vivante ou Langue des signes française (LSF).

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves du BEP Réalisations du gros oeuvre (facultatif pour les apprentis).

## Poursuites d'études

Le bac pro permet de s'insérer dans la vie professionnelle ou de poursuivre ses études, notamment en BTS. L'admission en BTS se fait sur dossier.

*Par exemple :*

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment
- BTS Etudes et économie de la construction (*hors Picardie*)
- Brevet professionnel (BP) Maçon
- BP Plâtrerie et plaque

## Où se former en Picardie ?

### • En lycée public :

- LP Colard Noël, Saint-Quentin (02)
- Section d'enseignement professionnel (SEP) du lycée Le Corbusier, Soissons (02)
- LP Amyot d'Inville, Senlis (60)
- LP de l'Acheuléen, Amiens (80)

### • En apprentissage :

- CFA du BTP, Agnetz (60)
- LP de l'Acheuléen, Amiens (80) avec le CF3A : en 1<sup>re</sup> et terminale.

### en savoir +

- [www.onisep.fr/voie-pro](http://www.onisep.fr/voie-pro)
- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)
- [www.monstageenligne.fr](http://www.monstageenligne.fr)
- [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

**Consultez les documents\* de l'ONISEP :**

- Guides régionaux « Après la 3<sup>e</sup> », « Après le bac pro »,
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT », « Les bacs pro »,
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics ».

*\* les documents régionaux sont en ligne sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens).*

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un ou une conseiller-ère d'orientation-psychologue.**